

(A)

(N° 118.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1873.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Ministère des Travaux Publics des crédits extraordinaires à concurrence de fr. 172,897-94.

(Voir les Nos 232 et 243 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président; le Baron GUSTAVE DE WOELMONT, WINCQZ, le Duc D'URSEL, le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, et le Baron de LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Département des Travaux Publics demande différents crédits extraordinaires, à concurrence de fr. 172,897-94, pour solder des créances résultant de travaux extraordinaires décrétés par des lois spéciales.

Ces crédits étant parfaitement justifiés dans l'Exposé des motifs, votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Baron FERD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
Baron DE LABBEVILLE.